

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

## IV – FINANCES

### Rapport n° 2 : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Mme la Présidente propose que le conseil communautaire valide le principe de répartition sous la forme de l' «attribution libre» ce qui permet à la collectivité de conserver l'intégralité de ce fonds, comme les années précédentes.

Deux délibérations sont nécessaires à prendre.